

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS	DATE DE CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
En exercice 84	12 mai 2017	22 mai 2017
Quorum 64		
Votants 78		
Suffrages exprimés : 75		

### Séance du 31 mai 2017

N°170531-51

L’an deux mil dix-sept, le 31 mai à 19 h 00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, en l’Hôtel de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Gérard COLIN, Président,

#### Etaient présents :

MM Patrick BARTHÉLÉMY, Maurice BEAUFILS, Rémy BELLANGER, Dominique BELTRAME, Chantal BERTEAU, Pierre-Luc BILLIEZ, Jean-François BOQUET, BOULARD Didier, André-Pierre BOURDON, Luc BREANT, Bertrand CARPENTIER, Raymond CARPENTIER, Philippe CARREIN, , Jacques CHEVALLIER, Jean-Claude CLAIRE, Gérard COLIN, Jean-Michel COLOMBEL, Odile COUROYER, Stéphane DEGREMONT, Claude DESAEGER, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Isabelle DUJARDIN (Thiouville), Annie DUMENIL, ETIENNE Philippe, Thierry FABAREZ, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Gérard FOUCHÉ, Daniel FREBOURG, Jean-Marie GEORGES, Laurent GODEFROY, Christine GROUT-LIMARE, Françoise GUILLOT, , Hervé JOLLY, Pascal LARGILLET, Jacques LEBALLEUR, Jacques LEFRANCOIS, Yves LEFRIQUE, Daniel LEGROS, Didier LEMAISTRE, Jérôme LHEUREUX, Michel LIEURY, Jean-Louis LUYPART, Françoise MARIE, Paul MENARD, Sylvain MONNIER, Benoît MOREAU, William MOUCHE, , Yvon PESQUET, Régis PETIT, Alain POILVE, Joël SALLE, Daniel SEIGNEUR, Pascal VANIER, Marie-Pierre VASLIN, Michel VIARD, Patrick VICTOR et René VIMONT.

#### Etaient absents représentés par le suppléant :

M. Philippe DUFOUR représenté par M. Bernard LEVASSEUR  
M. Alain LETARD représenté par Mme Valérie MORSSALINE

#### Etaient absents excusés avec pouvoir :

M. Jean-François ALIGNY a donné pouvoir à Mme Valérie MORSSALINE  
M. Hubert BUQUET a donné pouvoir à M. Didier LEMAISTRE  
Mme Christine CHANGEUX a donné pouvoir à M. René VIMONT  
Mme Dominique CHAUVEL a donné pouvoir à M. Alain POILVE  
M. Jean-Marc COPPENS a donné pouvoir à Mme Christine GROUT-LIMARE  
Mme Isabelle DUJARDIN (Saint Valery en Caux) a donné pouvoir à M. Joël SALLE  
M. Pierre-Yves JEGAT a donné pouvoir à M. Laurent GODEFROY  
M. David LAMBION a donné pouvoir à M. Jean-Claude CLAIRE  
M. François-Pierre LECLUSE a donné pouvoir à Mme Annie DUMENIL  
Mme Agnès LEDUC a donné pouvoir à Mme Marie-Louise DOULET  
M. Nicolas MOLETTE a donné pouvoir à M. Pascal LARGILLET  
M. Michel SERY a donné pouvoir à M. Jérôme DOUILLET  
M. Olivier TASSEL a donné pouvoir à M. Gérard COLIN  
M. Jean-Pierre THEVENOT a donné pouvoir à M. Pascal VANIER

#### Absents :

- MM Jean-Louis CHAUVENSY, Enrick DEBRABANDERE, Hervé MOUQUET et Mmes Brigitte HATTON Justine MORTELECQUE, Aurore RAUCH

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yvon PESQUET a été élu secrétaire de séance.

\*\_\*\_\*\_\*

#### **Objet :**

**PASE - – Service ENFANCE JEUNESSE – Renouvellement du Projet Educatif de Territoire (PEDT) - 2017-2020**

**N°51**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Vu l'arrêté préfectoral du 26 avril 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre avec l'adhésion des communes de Criquetot-le-Mauconduit et Vinnemerville à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral du 3 avril 2017 portant modification des compétences de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'arrêté préfectoral n°76-2016-11-25-004 du 25 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre ayant compétence dans la gestion des Transports Scolaires, le fonctionnement du Périscolaire et des structures Enfance – Jeunesse, la Réforme des Rythmes Educatifs a été appliquée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014 sous couvert d'un Projet Educatif Territorial (2014-2017).

Le Projet Educatif de Territoire 2014-2017 arrivant à échéance, a été évalué courant mai 2017.

Un nouveau Projet Educatif de Territoire (incluant notamment les nouvelles structures issues de la fusion extension) est proposé pour les 3 années à venir (2017-2020).

L'organisation du temps scolaire et périscolaire proposée pour l'année scolaire 2017-2018 sur le territoire de la Côte d'Albâtre est la suivante :

- Transports scolaires avancés dès la fin des cours
- Tarification fixée à 1€ / enfant / semaine
- Nouveaux sites d'accueil TAP (5 sites)
- Coordination du dispositif TAP et PERISCOLAIRE organisée en 2 zones géographiques avec délocalisation physique d'une coordinatrice sur le site de Fontaine le Dun
- Uniformisation du fonctionnement PERISCOLAIRE

Considérant l'avis favorable de la commission « Petite-Enfance, Enfance Jeunesse » en date du 16 mai 2017.

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 18 mai 2017.

**Le Conseil Communautaire,  
après avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés,**

- Abstention : MM Luypaert, Bocquet, Ménard
  - Contre : MM Poilvé, Coppens, Desaegeer, Vanier, Thévenot, Fabarez, Sallé, Foiret, Degremont, Largillet, Molette, Mouche, Jolly, Monnier, Leballeur, Seigneur, Billiez, Lemaistre, Buquet, Aligny et Mmes Chauvel, Grout-Limare, Marie, Dujardin (Saint Valery), Doulet, Leduc, Morsalinne
- **accepte le projet d'organisation exposé ci-dessus,**
  - **autorise le Président à signer le Projet Educatif de Territoire avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports,**

- autorise le Président à signer avec les communes et/ou SIVOS(S) du territoire des conventions de mise à disposition de personnels nécessaires à assurer l'encadrement des enfants de 15h45 à 16h30 en sus des agents communautaires,
- autorise le Président à prendre, de manière générale, toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre des rythmes éducatifs sur le territoire de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

Pour extrait certifié conforme,  
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Par délégation du Président,

Le Vice-Président

PO

Jérôme LHEUREUX



Le Président,

Gérard COLIN

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le tribunal administratif de Rouen peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en Préfecture du Département de Seine-Maritime
- date de sa publication et/ou de sa notification

Dans ce même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

Le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 51... - Séance du 31/05/17 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture : 08/06/17  
Date de publication : 08/06/17 Le Président,

G. COLIN

PO



Jérôme LHEUREUX

Pour le Président  
empêché,  
Le Vice-Président

Accusé de réception en préfecture  
076-247600380-20170531-170531-51-DE  
Date de télétransmission : 08/06/2017  
Date de réception préfecture : 08/06/2017



*Faint, illegible text, possibly a title or header.*

*Faint, illegible text, possibly a date or reference number.*